Master Carrières judiciaires et sciences criminelles

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Carrières judiciaires et sciences criminelles. 2017, Université de Poitiers. hceres-02028471

HAL Id: hceres-02028471

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028471

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Carrières judiciaires et sciences criminelles

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Carrières judiciaires et sciences criminelles* de l'université de Poitiers est une formation interdisciplinaire favorisant l'accès des étudiants à de nombreux débouchés professionnels tels que les métiers relevant du contentieux judiciaire, de la sécurité publique, de l'intervention socio-éducative ou de l'enseignement supérieur et la recherche. Elle permet aux inscrits de disposer de connaissances approfondies en droit privé, y compris dans ses dimensions internationale et européenne, avec un accent particulier sur le droit pénal. Les enseignements sont dispensés à la faculté Droit et sciences sociales sur le campus centre-ville de l'université de Poitiers. Cette mention se compose de quatre spécialités dont deux professionnelles : *Carrières judiciaires* ainsi que *Criminologie et victimologie*, une est dédiée à la recherche : *Droit pénal approfondi et sciences criminelles* puis une autre mixte : *Droit du contentieux international*. La première année de master (M1) s'insère dans la continuité des enseignements de licence afin d'approfondir les connaissances et de consolider les compétences à travers un tronc commun se décomposant en enseignements obligatoires et optionnels qui comporte également des cours orientés vers des connaissances additionnelles et transversales. Ce premier niveau de formation est présenté comme un pallier d'orientation offrant aux étudiants la possibilité d'affiner progressivement leur choix vers une spécialité. La deuxième année de master (M2) permet ensuite d'acquérir une spécialisation par des connaissances pluridisciplinaires, approfondies et spécifiques.

Analyse

Objectifs
Les objectifs de la formation sont clairement énoncés. Ceux-ci s'orientent soit vers la préparation aux épreuves des concours ou examens professionnels soit vers la poursuite d'études en doctorat. Ils visent également les différents aspects de l'acquisition de savoirs et compétences au fond et dans la forme, indispensables à tout juriste. A cet égard, on regrettera cependant que ces objectifs n'aient pas été plus spécifiés en rapport avec les caractéristiques du master *Carrières judiciaires et sciences criminelles*. En revanche, il est effectivement pertinent d'introduire à ce niveau, comme dans les référentiels pour chaque spécialité, des exigences de maîtrise de la langue française et de qualité rédactionnelle particulièrement importantes pour la clarté des raisonnements ainsi que des exercices de travail collectif. Les débouchés en termes de métiers sont nombreux et très diversifiés grâce à l'accent mis sur l'interdisciplinarité et la complémentarité des spécialités proposées.
Organisation
La spécialisation progressive est présente dans l'organisation de la formation. Le M1 permet d'approfondir des connaissances juridiques fondamentales mais avec un début de spécialisation.

Il constitue donc une rampe d'orientation progressive qui ouvre aussi la possibilité de réaliser un stage, et intègre des cours de langue vivante obligatoire et de culture générale, très utiles pour tous les concours que vise la formation. Le M2 est clairement l'année de la spécialisation conformément aux objectifs de la formation avec à la fois des profils différents et de grands traits communs qui donnent une cohérence à l'ensemble. Il peut toutefois être permis de s'interroger sur le fait que le parcours *Carrières judiciaires* soit considéré comme une véritable spécialité car son ambition n'est pas de former des professionnels mais de préparer aux épreuves de concours ou examens professionnels. Une réflexion est actuellement en cours sur l'intégration, dans la spécialité *Criminologie et victimologie*, de disciplines généralement peu présentes dans ce type de formation, ce qui constituerait un atout original. L'intention de poursuivre et de développer l'enseignement d'une langue étrangère est également matérialisée mais reste à concrétiser. D'une manière générale, les enseignements sont en adéquation avec les objectifs professionnels et scientifiques et les enseignements mutualisés du M2 le sont de façon légitime et intellectuellement judicieuse.

Positionnement dans l'environnement

L'originalité de la formation est très perceptible par rapport à son positionnement tant sur le plan local que national. Le master est doté d'un solide réseau de compétences et peut revendiquer comme telle sa singularité autour d'une équipe de recherche entièrement dévolue au droit pénal et aux sciences criminelles. Il présente aussi des particularités marquées *via* ses enseignements en lien avec l'action sociale, la protection judiciaire de la jeunesse ou la psychologie. Le master peut s'adosser au travers de ses quatre spécialités sur divers laboratoires du site qui alimentent de surcroît ses équipes pédagogiques. Il entretient aussi de nombreuses relations avec son environnement socio-économique (tribunal de grande instance et cour d'appel de Poitiers ; administration pénitentiaire ; centre hospitalier Henri Laborit ; école du centre ouest des avocats par exemple). On peut toutefois regretter l'absence de liens avec la police ou la gendarmerie qui renforceraient davantage l'attractivité de la formation en offrant la possibilité de procéder à des reconstitutions ou simulations opérationnelles (scène de crime, techniques d'interrogatoire et d'enquête, garde à vue). De plus, le dossier ne fait mention d'aucun partenariat à l'international ou même avec d'autres formations ou des laboratoires nationaux. Rien n'est précisé sur l'insertion de la spécialité *Contentieux international* dans cet environnement.

Equipe pédagogique

La mention et les différentes spécialités de la formation sont placées sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs. La grande majorité des enseignements est assurée par des enseignants-chercheurs sauf en M2 (spécialité *Criminologie et victimologie*) où les praticiens sont très impliqués dans la constitution de l'équipe pédagogique. Leur présence demeure, en effet, très discrète dans les autres spécialités. Sur la totalité de la formation, 1 522 heures sont dispensées par des enseignants-chercheurs issus des rangs de l'établissement, 51 heures par des enseignants d'autres établissements, 392,5 heures par des praticiens recrutés à raison de leur haut niveau de spécialisation. Le fonctionnement de la formation prévoit des réunions et concertations régulières tant au niveau du M1 que dans le cadre de chaque spécialité ou entre les responsables et les étudiants. Ces temps d'échanges sont censés permettre de déceler les difficultés éventuelles des étudiants, mais aussi d'envisager, au terme d'évaluations, les points à corriger.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le rayonnement de la mention est indéniable et se matérialise notamment par la forte attractivité de la formation au-delà de l'établissement. En M1, plus d'un tiers des effectifs est constitué d'étudiants en provenance d'autres universités. On peut toutefois s'interroger sur l'absence de données plus précises relatives à la formation continue. Il est souligné dans le dossier que le nombre d'étudiants inscrits en formation continue y est faible malgré les aménagements prévus, et que les difficultés d'accueil sont persistantes. Les taux de réussite sont convenables, en 2014-2015 : ils étaient de 78,3°% en M1 et de 92,1°% en M2. Le taux d'insertion professionnelle peut être considéré comme satisfaisant car, à 30 mois, 94°% des diplômés occupent un emploi, avec pour 77°% d'entre eux en emploi stable. On remarque aussi que les emplois occupés le sont à 44°% hors du bassin de formation, signe de la reconnaissance nationale de la formation. Cependant, dans la spécialité *Carrières judiciaires*, les enseignements correspondent aux principales épreuves du concours d'accès à l'école nationale de la magistrature, ce qui expose cette spécialité à un aléa administratif car si les modes de recrutement de la fonction publique venaient à évoluer, la formation devrait s'adapter sans pouvoir pour autant disposer de toute la visibilité nécessaire. Les poursuites d'études à six mois demeurent importantes et se font essentiellement en cycle préparatoire (institut d'études judiciaires par exemple), ce qui est logique dans le cadre de spécialités appelées à être suivies de concours, mais avec des taux bien plus faibles à 30 mois. Le faible nombre de doctorants à six mois (trois en 2012-2013, cinq en 2013-2014 de même en 2014-2015) interroge toutefois, et appelle à une réflexion sur les actions entreprises au sein de la formation au soutien de la recherche en particulier pour la spécialité *Droit pénal approfondi et sciences criminelles*.

Place de la recherche

Sur le plan formel, la place de la recherche dans ce master est importante notamment au regard des liens entretenus avec les différents laboratoires par les enseignants-chercheurs (l'équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles ; l'équipe de recherche en droit privé ; l'institut de droit public ; l'institut d'histoire du droit et le centre d'études sur la coopération juridique internationale). Dès le M1, les étudiants sont impliqués dans différentes actions et initiatives tant locales que nationales. On regrettera toutefois que les modalités n'en soient pas toujours bien précisées. Sur un plan plus pragmatique, on constate en revanche que la place faite à la recherche n'alimente visiblement pas les vocations de chercheur ni les poursuites d'études hors concours. En effet, comme cela a déjà été souligné, on note un faible taux de poursuite en doctorat (cinq étudiants sur un total de 44 répondants à six mois, et seulement deux à 30 mois). Plus singulièrement, si l'initiation à la recherche est inscrite explicitement dans la spécialité *Droit pénal approfondi et sciences criminelles* (10 heures de méthodologie et séminaires de recherche), elle n'est pas systématiquement inscrite dans les maquettes pour les autres spécialités.

Place de la professionnalisation

Outre l'intervention de praticiens dans la formation, l'espace dédié à la professionnalisation dans le master *Carrières judiciaires et sciences criminelles* reste principalement axé sur la réalisation de stages, possibilité qui peut être envisagée dès le M1 soit à titre facultatif soit à titre optionnel pour devenir obligatoire dans deux spécialités professionnelles et pour la spécialité mixte de M2. Ils permettent de développer une approche réaliste et personnelle des professions. Les interventions des praticiens sont complétées par d'autres dispositifs favorisant le rapprochement des étudiants avec le mode professionnel. Certains d'entres eux sont portés par la faculté de Droit à destination de l'ensemble des étudiants (journée dédiée à l'orientation professionnelle ; forum des métiers ; conférences métiers), d'autres sont plus spécifiques comme les visites de terrain permettant aux étudiants de mieux appréhender les milieux professionnels visés et pouvant conduire à la constitution d'un réseau de contacts. Il est toutefois dommage qu'actuellement les étudiants de la spécialité *Droit pénal approfondi et sciences criminelles* ne puissent pas effectuer de stages ne serait-ce qu'à titre facultatif.

Place des projets et des stages

Les conditions de réalisation des stages en M1 sont originales car ceux-ci peuvent être facultatifs et donc venir en complément des enseignements ou optionnels et alors soit remplacer un enseignement (stage de un mois) soit se substituer aux enseignements du semestre 2 (durée de trois mois). Cette formule présente l'avantage pour l'étudiant d'avoir l'occasion de mûrir la détermination de son projet professionnel et d'affiner le choix de sa spécialité. Il s'agit là d'un aspect pédagogique digne d'intérêt mais dont il n'est malheureusement rien précisé dans le dossier sur le nombre d'étudiants qui choisissent cette dernière option quant au stage optionnel. Des stages obligatoires plus ou moins longs sont prévus pour les spécialités à dominante professionnelle en M2. Il semble toutefois qu'une immersion professionnelle d'une durée d'un mois ou un mois et demi reste insuffisante au regard des objectifs. Cependant, cette limitation peut éventuellement se justifier par la volonté de maintenir une offre de stage diversifiée. Il est néanmoins dommage que la conduite de projet ne soit pas davantage formalisée pour les autres spécialités que celle de la *Criminologie et victimologie* afin de pouvoir se distinguer des travaux classiquement demandés aux étudiants.

Place de l'international

Comme indiqué dans le dossier de présentation du master, en raison d'une politique des partenariats commune appliquée à l'ensemble de la composante, il n'existe pas d'accords de coopération au niveau de la formation. Toutes les formations bénéficient donc par principe des partenariats. Le master est effectivement ouvert aux étudiants venus de l'étranger ; la formation prévoit aussi la validation éventuelle d'un semestre ou une année à l'étranger. Le M1 est ouvert à la mobilité sortante et entrante. Ainsi, de 2011 à 2015, 13 étudiants de M1 ont effectué une mobilité internationale sortante. Le M2 n'est, en revanche, pas ouvert à la mobilité entrante mais le M2 *Droit pénal approfondi* et *Droit du contentieux international* sont ouverts à la mobilité sortante. De 2011 à 2015, six étudiants de M2 ont effectué une mobilité internationale sortante. Il peut être regretté que l'enseignement des langues étrangères ne soit pas davantage développé en particulier au niveau des spécialités (15 heures dans la spécialité *Carrière judicaires*. Dans la spécialité *Droit du contentieux international*, la matière est indiquée sans mention du volume horaire précis. Il est simplement mentionné qu'un séminaire est consacré à la langue anglaise et que certains cours, selon les intervenants, sont dispensés en anglais. Dans les autres spécialités l'enseignement des langues étrangères n'est pas prévu).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La communication sur la formation s'organise autour de dispositifs généralement rencontrés dans l'enseignement supérieur comme par exemple les journées portes ouvertes, le salon de l'étudiant, le site Internet, la plaquette de formation. Les modalités de recrutement en M2 sont classiques. Elles consistent en un examen du dossier de candidature complété par un entretien afin d'apprécier la motivation et de vérifier l'adéquation entre la spécialité envisagée et le projet professionnel de l'étudiant, ce qui permet de limiter les erreurs d'orientation. L'absence de passerelle est donc à relativiser d'autant qu'elle est compensée par l'existence d'enseignements mutualisés avec d'autres mentions en M1 ce qui facilite encore la réorientation éventuelle des étudiants au niveau du M2. S'agissant des prérequis, deux spécificités sont à souligner pour le M2 : pour la spécialité *Droit du contentieux international*, la maîtrise de l'anglais est indispensable et pour la spécialité *Criminologie et victimologie*, une formation ou une expérience professionnelle significative dans le domaine de la criminologie est exigée. Les dispositifs d'aide à la réussite sont légitimement limités en raison notamment de la sélection à l'entrée du M2. Ils se matérialisent sous la forme d'un aménagement spécifique pour ceux qui effectuent une mobilité internationale sortante (en M2). Les étudiants reçoivent également une bibliographie avant le début de la formation afin qu'ils puissent procéder à une mise à niveau et à une mise à jour dans les matières enseignées. S'agissant en revanche, des modalités relatives aux dispositifs d'aide à la réussite en M1, le dossier se limite à souligner l'existence d'un tutorat pour les étudiants internationaux alors que les taux de réussite en M1 inciteraient peut être à l'introduction d'autres mécanismes de soutien des étudiants en difficultés (2011-2012 : 74,4°% - 2012-2013 : 60°% - 2013-2014 : 75,8°% - 2014-2015 : 78,3°%).

Modalités d'enseignement et place du numérique

Le présentiel est le mode d'enseignement privilégié dans ce master. D'une manière générale, les modalités d'enseignement correspondent aux contraintes spécifiques de tous les publics. Au-delà des dispositifs classiques, est organisée une individualisation de certains parcours grâce au contrat d'aménagement d'études dont le modèle type est commun à l'établissement. Grâce au centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques, l'université de Poitiers assure une formation des enseignants aux innovations pédagogiques. Les étudiants sont formés à la recherche documentaire en ligne et à l'utilisation de la documentation électronique. Ils disposent d'un environnement numérique adapté, d'un bureau virtuel et d'une messagerie collaborative. La plateforme UPedago et d'autres supports numériques sont utilisés lors des enseignements. On peut toutefois regretter l'absence d'une consolidation des apprentissages des outils de bureautique et du numérique qui permettrait sans doute d'homogénéiser le niveau des étudiants en ce domaine afin d'assurer une utilisation optimale des moyens et des ressources disponibles.

Evaluation des étudiants

Pour le M1, l'évaluation des étudiants est adaptée et rationnelle au vu des objectifs poursuivis, équilibrée entre contrôle continu et contrôle terminal, écrits-oraux, et types d'exercice. Le jury d'examen est composé par les assesseurs du doyen chargés de la formation à partir de l'équipe pédagogique. En revanche, le manque de précision sur les modalités d'évaluation du M2 peut être regretté car celles-ci semblent varier en nature et en durée en fonction des unités d'enseignement (UE) pour les spécialités. L'avis favorable nécessaire au redoublement de la seconde année peut être délivré par le responsable ou l'équipe pédagogique. En M2, le jury d'examen est composé par les responsables de formation mais la proportion de praticiens n'est pas définie. Les étudiants sont informés des modalités d'évaluation par la diffusion de la charte des examens de l'université par voie d'affichage et sur Internet puis lors d'une réunion de rentrée et enfin par la remise du règlement des études contre signature. S'ajoute à ce dispositif la distribution d'un livret de présentation de la formation en M1.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) n'est pas utilisé. Les étudiants peuvent donc éprouver des difficultés à faire valoir leurs compétences sans outils dédiés. Ils ne disposent à cet effet que des fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dans lesquelles les compétences sont listées. Une démarche plus précise d'approche par compétences semble nécessaire. Une concrétisation est en bonne voie sur ce point car les membres de l'équipe pédagogique et les responsables de spécialités ont participé à une formation en mars et avril 2016 sur le « référentiel compétence à la mise en œuvre de la formation » afin de valoriser la déclinaison des objectifs scientifiques et professionnels du master dans le cadre de la future accréditation. Il n'est en revanche pas fait mention d'ateliers dédiés à la rédaction de *curriculum vitae* (CV) ou à la préparation d'entretiens bien que l'université dispose de plusieurs services communs spécifiques tels que le pôle d'orientation et de professionnalisation ou le bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

Suivi des diplômés
Les données sont collectées par le service des études de l'évaluation et du pilotage de l'université à partir de l'enquête annuelle réalisée à six mois et à 30 mois après l'obtention du diplôme. Elles permettent aux responsables de formation d'effectuer leur propre évaluation puis analyse. Il apparaît que ceux-ci sont sensibles aux données ainsi livrées et n'hésitent pas à s'en saisir au soutien d'une réflexion sur les points forts et les carences de la formation comme sur ses évolutions possibles. Les données sont d'autant plus utiles que le taux de répondants (81°% au 1er décembre 2015 pour l'enquête à 30 mois) autorise à en tirer des conclusions. S'ajoute à ce dispositif un questionnaire complémentaire facilitant le recueil d'informations à 12 et 18 mois, lequel mériterait d'être mieux explicité tout comme le rôle des associations de diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il n'est pas encore organisé de Conseil de perfectionnement mais une partie de la formation fonctionne, sur un mode analogue et avec des compétences proches, sous la forme d'« un Conseil d'année » institué au niveau du M1. Ce Conseil se réunit une fois par semestre afin de pouvoir échanger sur les aspects pédagogiques y compris le résultat des évaluations par les étudiants, l'organisation de l'année universitaire, les questions relatives à la vie estudiantine. Chaque réunion donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal communiqué à l'équipe pédagogique, aux assesseurs à la formation et aux étudiants. La mise en place d'un Conseil de perfectionnement est un objectif fixé qui reste à concrétiser. Il permettrait une meilleure représentation des praticiens et ouvrirait également la possibilité d'intégrer des représentants de la scolarité et des services communs de l'université. Il est dommage qu'une instance délibérative de concertation pour le M2 ne soit pas mise en place. Les étudiants ont la possibilité d'évaluer la formation au moyen d'un questionnaire en ligne envoyé *via* un message électronique. Cette évaluation est bien articulée sur les différents aspects de la formation. Elle porte en effet sur l'orientation (projets d'étude et professionnel), la précision des informations délivrées sur les débouchés, le programme de la formation, l'emploi du temps, les modalités d'examen, sur l'organisation de la formation et la satisfaction globale.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation cohérente au vu des objectifs scientifiques et professionnels affichés.
- Des enseignements pluridisciplinaires et une complémentarité des spécialités au sein de la formation.
- Un pilotage actif et dynamique qui facilite une constante adaptation du contenu de la mention à son environnement socio-économique.
- Une formation qui s'inscrit parfaitement dans son environnement avec une forte attractivité de celle-ci au-delà de l'établissement.

Points faibles :

- Un nombre d'intervenants professionnels limité sauf pour la spécialité *Criminologie et victimologie*.
- L'absence de partenariat avec les forces de police et de gendarmerie alors que le master permet la préparation aux concours d'officiers.
- Une poursuite en doctorat qui reste modeste.
- Effectif faible de la formation continue.

Avis global et recommandations :

Le master *Carrière judiciaires et sciences criminelles* se révèle être une formation de qualité qui s'inscrit parfaitement dans son environnement. Les enseignements délivrés, la diversité des intervenants (universitaires et professionnels choisis pour leur haut niveau de spécialisation) comme les compétences qu'elle permet d'acquérir sont conformes aux objectifs scientifiques et professionnels affichés, ce dont témoignent son attractivité et le taux d'insertion de ses diplômés.

Même si l'analyse des effectifs démontre une forte attractivité de la formation, une réflexion mériterait d'être menée sur les difficultés d'accès aux étudiants inscrits en formation continue. Le master pourrait également être porté à une plus haute enchère si le contingent de professionnels intervenants était renforcé sauf dans la spécialité *Criminologie et victimologie* où il apparaît suffisant. Il serait souhaitable de développer l'enseignement des langues étrangères en M2 et plus globalement repenser l'ouverture à l'international qui est évoquée uniquement par la mobilité étudiante afin de mieux valoriser notamment la place de la spécialité *Droit du contentieux international* dans ce contexte. L'accès à l'avocature et à la magistrature étant ouvert à la voie directe par le doctorat, la poursuite d'études en thèse pourrait être encouragée. La concrétisation d'une démarche d'approche en termes de compétences et la poursuite de la diversification des partenaires socio-économiques seraient également salutaires. Une précision quant aux modalités de contrôle continu en M2 serait bienvenue ainsi que l'aboutissement du projet d'instituer un Conseil de perfectionnement en M1 sans omettre de prévoir sa création en M2.

Observations de l’établissement

Université de Poitiers

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013467 - master « carrières judiciaires et sciences criminelles ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du master « carrières judiciaires et sciences criminelles », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.

V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval